



Les barèmes d'honoraires ci-dessous correspondent aux honoraires maximums concernant les transactions immobilières de l'agence PRESTIGE IMMO ~ NEUF. Les honoraires des transactions sont directement payés par la partie qui est désignée sur le mandat de vente, Vendeurs ou acquéreurs, ou sur l'avenant le complétant.

Les honoraires d'agence seront réglés le jour de l'acte authentique par le notaire référencé contre remise de la facture.

Barème des biens immobiliers Anciens et Neuf en revente

MONTANTS NET VENDEUR DU BIEN	HONORAIRES
0 € à 60 000 €	6 000 €
60 001 € à 180 000 €	8 %
180 001 € à 340 000 €	7 %
340 001 € à 600 000 €	6 %
600 001 € à 1 000 000 €	5 %
1 000 001 € à 3 000 000 €	4 %
3 000 001 € et plus	3 %

Biens en VEFA

Honoraire variable à la charge du promoteur (sauf exception)